Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, a décidé de consacrer 15 millions d'euros aux services d'urgences en situation difficile, pour tenir compte de l'affluence liée à la période hivernale. Ces moyens serviront à financer des solutions concrètes, pour assurer une prise en charge de qualité des patients: optimisation de gestion des lits, mise en place d'équipe d'urgentistes de territoire, ouverture de lits de médecine, par exemple.

Ces crédits destinés aux établissements nécessitant des moyens supplémentaires avant l'hiver s'inscrivent dans la politique de renforcement des services d'urgences d'ores-et-déjà engagée par la ministre. Les agences régionales de santé (ARS) mettent actuellement en œuvre, en association avec l'ensemble de professionnels de santé, des mesures concrètes pour :

- **améliorer la prise en charge aux urgences :** des recommandations de bonnes pratiques de gestion de l'aval des urgences ont été diffusées aux établissements de santé.
- **faciliter la recherche de lits disponibles pour les patients** : un dispositif de gestionnaires de lits, porté par l'agence nationale d'appui à la performance (ANAP), est mis en place afin de réduire le temps passé par les urgentistes et les soignants à chercher des lits. Dès 2014, plus de 160 établissements bénéficieront de cet accompagnement ; à terme, les 600 établissements disposant d'un service d'urgence devront être dotés d'une "organisation de gestion des lits" rattachée à la direction de l'hôpital.

Des évaluations permettront de s'assurer que ces dispositifs répondent aux difficultés rencontrées par les établissements de santé.

Enfin, une évolution du financement des urgences est programmée au sein du comité de réforme de la tarification des établissements de santé et devra aboutir en 2015.

Marisol Touraine réaffirme ainsi son objectif de réduction du temps d'attente des patients en services d'urgences et se félicite des premières mesures mises en œuvre. Elle rappelle que **le renforcement de la médecine de proximité engagée dans le cadre de la stratégie nationale de santé pourra également contribuer à l'objectif de désengorger les urgences.**